



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.3/1994/1
10 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Session extraordinaire
11-15 avril 1994
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques.
4. Application du Système de comptabilité nationale de 1993.
5. Coopération technique dans le domaine des statistiques.
6. Principes fondamentaux des statistiques officielles.
7. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
8. Questions relatives au programme :
 - a) Exécution et mise en oeuvre du programme;
 - b) Objectifs du programme et planification.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission.
10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa session extraordinaire.

Annotations

1. Election du bureau

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur et à l'usage, la Commission de statistique élira, à sa 1re séance, un président, trois vice-présidents et un rapporteur, dont le mandat ira du début de sa session extraordinaire au début de sa vingt-huitième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été examinés par la Commission à sa vingt-septième session (New York, 22 février-3 mars 1993)¹ et approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/223. Sont inscrites à l'ordre du jour provisoire les questions que la Commission considère particulièrement urgentes².

Ainsi que l'a demandé la Commission³, le Groupe de travail sur les programmes de statistiques internationales et la coordination a examiné, à sa seizième session, tenue à Genève du 13 au 16 septembre 1993, l'ordre du jour provisoire et la documentation pour s'assurer que la session extraordinaire sera essentiellement consacrée à des questions importantes. Le Groupe de travail a confirmé la nécessité de tenir une session extraordinaire de cinq jours, comme l'avait initialement prévu la Commission [E/CN.3/1994/2, par. 37 c)]. Le Groupe de travail : a) a approuvé l'ordre du jour provisoire, étant entendu qu'il n'y aurait pas chevauchement entre les points 3 (Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques) et 7 (Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux) et que la documentation serait indiquée sous les rubriques correspondantes de l'ordre du jour; b) a approuvé les grandes lignes et les descriptifs des documents se rapportant aux questions inscrites à l'ordre du jour; c) a noté que la documentation devrait être prête avant la fin du mois de décembre 1993, ce qui risque de limiter les observations de ses membres qui pourront y être prises en compte (E/CN.3/1994/2, par. 37 b) et 38).

Le Groupe de travail a ajouté à la documentation relative au point 3 de l'ordre du jour le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur sa vingt-septième session, les rapports des équipes spéciales créées par le Groupe de travail et le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa seizième session, ainsi que le rapport sur la coordination et la collecte des données statistiques des pays qui avait été présenté au titre du point 7 de l'ordre du jour (E/CN.3/1994/2, par. 39).

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
(E/CN.3/1994/L.1)

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la session (E/CN.3/1994/L.2)

3. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques

A sa vingt-septième session, la Commission a adopté 19 recommandations et décisions tendant à renforcer la coopération internationale dans le domaine des statistiques⁴. Elles concernent des mesures qui intéressent la Commission elle-même, son Groupe de travail, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes statistiques internationaux. Elles visent également la création de six équipes spéciales interinstitutions chargées de sujets particuliers.

A sa vingt-septième session tenue à Genève du 6 au 8 septembre 1993, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a examiné les résultats obtenus dans plusieurs domaines visés par les recommandations et décisions en question. A sa seizième session, le Groupe de travail de la Commission de statistique a fait le point sur l'application de ces recommandations et décisions, et notamment confirmé la création de deux nouvelles équipes spéciales (E/CN.3/1994/2, par. 14 et 15). La Commission sera saisie des rapports du Sous-Comité et du Groupe de travail. Elle disposera également d'un certain nombre de documents, notamment ceux qu'a demandés le Groupe de travail (voir E/CN.3/1994/2, par. 39), rendant compte des progrès obtenus dans l'application des recommandations et décisions susmentionnées. Ces documents serviront d'ouvrages de référence à la Commission pour l'examen des progrès réalisés et elle y trouvera, le cas échéant, des conseils et des orientations quant au renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques et de leur exploitation.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa seizième session (E/CN.3/1994/2)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans les domaines les plus critiques abordés par la Commission à sa vingt-septième session (E/CN.3/1994/3)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité sur les activités statistiques du CAC sur les travaux de sa vingt-septième session (E/CN.3/1994/4)

Note du Secrétaire général transmettant les rapports des équipes spéciales suivantes :

- a) Equipe spéciale de la comptabilité nationale (Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale) : rapport sur les stratégies, les progrès et les problèmes concernant la mise en application du système de comptabilité nationale (E/CN.3/1994/5)
- b) Equipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment (Organisation de coopération et de développement économiques) (E/CN.3/1994/6)

- c) Equipe spéciale des statistiques du commerce international (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (E/CN.3/1994/7)
- d) Equipe spéciale des statistiques des finances (Fonds monétaire international) (E/CN.3/1994/8)
- e) Equipe spéciale des statistiques des prix, y compris le programme de comparaison internationale (Office statistique des Communautés européennes) (E/CN.3/1994/9)
- f) Equipe spéciale des statistiques de l'environnement (Division de statistique du Secrétariat de l'ONU) (E/CN.3/1994/10)
- g) Equipe spéciale des statistiques (organisateur à choisir) (E/CN.3/1994/11)
- h) Equipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté (Banque mondiale) (E/CN.3/1994/12)

Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des pays (E/CN.3/1994/13)

4. Application du Système de comptabilité nationale de 1993

A sa vingt-septième session, la Commission a recommandé à l'unanimité que soit adopté le projet de système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)⁵. Elle a également recommandé au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de résolution dans laquelle celui-ci recommanderait aux pays l'utilisation du SCN 1993⁶. A sa session de fond de 1993, le Conseil a fait du projet sa résolution 1993/5. A sa seizième session, le Groupe de travail de la Commission a examiné l'application du SCN 1993 ainsi que les plans des travaux de recherche indispensables.

Le Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale, organisateur de l'Equipe spéciale de la comptabilité nationale, présentera un rapport : a) sur le rôle futur du Groupe de travail intersecrétariats, en tant qu'Equipe spéciale de la comptabilité nationale, en matière notamment de coordination des programmes d'application du SCN 1993; b) sur les stratégies pour l'application du SCN 1993; c) sur le futur programme de recherche prévu dans le SCN 1993⁷; d) sur les besoins futurs en matière de données tels que déterminés par le questionnaire sur le SCN; e) sur les moyens d'incorporer aux mécanismes d'application l'apport régional nécessaire.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa seizième session (E/CN.3/1994/2)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Equipe spéciale de la comptabilité nationale (Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale) intitulé "Stratégies, progrès et problèmes concernant la mise en application du SCN 1993" (E/CN.3/1994/5)

5. Coopération technique dans le domaine des statistiques

A sa vingt-septième session, la Commission a poursuivi l'examen de la coopération technique dans le domaine des statistiques. Elle a souligné l'importance de la coordination de cette activité et la nécessité d'en améliorer l'utilité et l'efficacité⁸, et a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa session extraordinaire⁹.

Le Secrétaire général présentera un rapport sur certaines questions de coopération technique, notamment la mise en place de mécanismes d'information sur les flux de ressources de coopération technique disponibles pour la coordination. Les questions mondiales ou régionales de coopération technique dans les domaines inédits ou urgents de la statistique seront également traitées dans ce rapport.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur certaines questions de coopération technique (E/CN.3/1994/14)

6. Principes fondamentaux des statistiques officielles

A sa vingt-septième session, la Commission a pris connaissance de la décision C (47) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les principes fondamentaux des statistiques officielles dans la région de la CEE. La Commission s'est déclarée favorable aux idées ayant inspiré cette décision. Elle a demandé au Groupe de travail de consulter les pays, par l'intermédiaire des divisions de statistiques régionales, sur l'opportunité et l'utilité d'appliquer aux échelons régional et mondial les principes énoncés dans la décision C (47) de la CEE. Elle l'a également prié d'examiner à sa seizième session les résultats des consultations, et de fixer un calendrier pour l'élaboration d'un projet d'ensemble de principes applicables au niveau mondial, à soumettre à la Commission à sa vingt-huitième session en 1995¹⁰.

A sa seizième session, le Groupe de travail a décidé : a) de demander à la Commission de statistique de prendre note à sa session extraordinaire de son étude de la question; b) de recommander à la Commission de statistique d'envisager l'adoption des principes fondamentaux énoncés dans la décision C (47) de la CEE, mais assortis d'un préambule révisé (E/CN.3/1994/2, par. 27).

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa seizième session, et d'un résumé des consultations demandées. Elle sera informée de l'issue de la Table ronde sur l'application des principes fondamentaux des statistiques officielles dans les pays en transition, organisée à Jachranka (Pologne) du 26 au 29 septembre 1993.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa seizième session (E/CN.3/1994/2)

Note du Secrétaire général sur les principes fondamentaux des statistiques officielles (E/CN.3/1994/15)

7. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa seizième session. Elle y trouvera les résultats de l'examen par le Groupe de travail a) de l'application du SCN 1993 et des travaux de recherche indispensables (voir point 4 ci-dessus); b) du renforcement de la coopération statistique internationale (voir point 3 ci-dessus); c) de l'ordre du jour provisoire et de la documentation de la session extraordinaire et de la vingt-huitième session de la Commission (voir point 9 ci-dessous); d) des principes fondamentaux des statistiques officielles (voir point 6 ci-dessus); e) de la coordination de la collecte des données auprès des institutions internationales (voir point 3 ci-dessus).

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa seizième session (E/CN.3/1994/2)

8. Questions relatives au programme

a) Exécution et mise en oeuvre du programme

Le Secrétaire général présentera un rapport sur les travaux de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, sur les activités de la période janvier-décembre 1993, par sous-programme, avec indication des principaux problèmes de production. Ce document sera complété par un rapport oral.

Documentation

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les travaux de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.3/1994/16)

b) Objectifs du programme et planification

La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général faisant le point sur la planification des programmes de statistique à l'ONU. Elle sera également saisie de propositions de révision du plan à moyen terme de la Division de statistique du Secrétariat pour la période 1992-1997, propositions qui tiennent compte des décisions prises par la Commission de statistique à sa vingt-septième session et d'autres faits nouveaux.

Documentation

Note du Secrétaire général sur la planification des programmes dans le domaine des statistiques à l'Organisation des Nations Unies (E/CN.3/1994/17)

Révisions proposées au plan à moyen terme dans le domaine des statistiques pour la période 1992-1997 (E/CN.3/1994/CRP.1)

9. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session, assorti de la liste des documents qui seront présentés au titre de chaque point et des textes autorisant leur établissement.

L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-huitième session ont été examinés par la Commission à sa vingt-septième session et approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/222. A la demande de la Commission¹¹, le Groupe de travail a examiné, à sa seizième session, l'ordre du jour provisoire et la documentation prévue et leur a apporté des modifications (E/CN.3/1994/2, par. 45 à 65).

Documentation

Note du Secrétariat sur l'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session de la Commission (E/CN.3/1994/L.3)

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa session extraordinaire

La Commission adoptera le rapport sur les travaux de sa session extraordinaire, qui sera présenté au Conseil économique et social.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), chapitre premier, sect. B, et chap. XVI.

² Ibid., par. 233.

³ Ibid., par. 236.

⁴ Ibid., chap. II.

⁵ Ibid., par. 62 a).

⁶ Ibid., chapitre premier, sect. A, projet de résolution I.

⁷ A paraître.

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, op. cit., par. 179.

⁹ Ibid., chapitre I, sect. B, projet de décision II.

¹⁰ Ibid., par. 232.

¹¹ Ibid., par. 237 b).
